

Motion du conseil d'administration de l'université du Mans**Séance du 11 avril 2024****Motion sur le projet de réforme de la formation des enseignants du 1er et du second degré****LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

VU le code de l'Éducation et notamment son Art. L712-3 ;
VU les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017.

Le quorum exigé par l'article 12.4 des statuts de l'université a bien été atteint.

Cette motion a recueilli 1 abstention, 28 voix pour et 0 voix contre.

MOTION

« Les personnels de Le Mans Université, en la présence des collègues de l'INSPE de Nantes, site du Mans, réunis en Assemblée Générale ce jeudi 11 avril 2024 apportent leur soutien à la motion votée le 3 avril par les personnels de l'INSPE de Nantes. Ils expriment en outre leurs inquiétudes sur les conséquences qu'aura cette réforme sur l'offre de formation de l'université du Mans et à l'INSPE.

La motion est adoptée à l'unanimité des collègues présent.es ce jour, 11 avril 2024.

Le texte voté le 3 avril 2024 par l'INSPE Nantes se trouve ci-dessous :

Une quatrième "réforme" de la formation des enseignant-es et des CPE en 14 ans, est annoncée, deux ans après le début de la mise en place de la dernière et sans aucun bilan des précédentes.

Nous dénonçons :

- un calendrier irréaliste et intenable ;*
- une maltraitance institutionnelle puisque les personnels sont écartés de la concertation et des décisions et qu'aucune annonce officielle n'a été faite (alors que nous sommes au mois d'avril) ;*
- un mépris de l'expertise des personnels en termes de formation et de recherche sur l'enseignement et la formation ;*

Nombre de membres en exercice lors de cette séance : 35

- un mépris des recherches internationales sur l'enseignement, l'éducation et la formation.

Le document intitulé « Les Écoles Normales du XXI^e siècle » circule depuis plusieurs jours et inquiète vivement les personnels, présageant une mise sous tutelle généralisée.

Les « Écoles Normales Supérieures du Professorat » (ENSP) seraient en effet une nouvelle structure sous la double tutelle du MEN et du MESR avec une mise au pas des personnels, selon une conception applicationniste de la formation, que ce soit

- sur les contenus de formation ;
- la nomination des directeur-ices « soumis à des objectifs » non précisés ;
- l'affectation des personnels enseignant-es et enseignant-es-chercheur-es qui seraient « choisi-es » sur des critères flous et arbitraires, à l'encontre des procédures régulières de l'Université.

Les orientations, telles qu'elles apparaissent dans ce document, sont à tout point de vue inacceptables.

Ce document est méprisant pour l'ensemble des collègues investi-es dans ces formations depuis de longues années, déstabilisant pour les personnels administratifs, anxiogène pour les étudiant-es qui se destinent à nos métiers et alarmant sur tous les aspects de gouvernance.

Ces annonces font par ailleurs écho au « choc des savoirs » dans l'Éducation nationale dont la mise en place atteste de la méthode verticale et autoritariste du gouvernement.

Les personnels BIATSS et enseignant-es de l'INSPÉ de l'académie de Nantes rassemblés le 3 avril 2024 demandent l'ouverture d'une concertation avec l'ensemble des actrices et acteurs de la formation des enseignants et des CPE. Ils appellent également toutes les composantes (UFR) des trois universités de Nantes, Angers et Le Mans à se joindre à eux pour défendre et construire une formation des enseignants et des CPE au service d'une École ambitieuse et émancipatrice. »

Le Mans, le 12 avril 2024

Le Président de l'Université du Mans

Pascal LEROUX

Nombre de membres en exercice lors de cette séance : 35